

ECOLE :

NOM de l'enfant :

Pré nom :

Né(e) le :

Formulaire d'inscription aux services municipaux périscolaires

Il est à remettre à l'ALSH, **au plus tard pour le vendredi 14 septembre 2018.**

A- IDENTITÉ

1^{er} RESPONSABLE LEGAL

☛ Responsable du dossier et destinataire des factures*

Père Mère Tuteur Autre.....

Nom :

Prénom :

Situation de famille :

Adresse complète :

Code postal : Commune :

☎ Fixe : _/_/_/_/_/ Port. : _/_/_/_/_/

Email :

(l'adresse mail notée sera votre identifiant sur le Portail Famille)

Profession :

Employeur (indiquer le code postal) :

.....Tél. professionnel : _/_/_/_/_/

2^{ème} RESPONSABLE LEGAL

Père Mère Tuteur Autre.....

Nom :

Prénom :

Situation de famille :

Adresse complète :

Code postal : Commune :

☎ Fixe : _/_/_/_/_/ Port. : _/_/_/_/_/

Profession :

Employeur (indiquer le code postal) :

.....Tél. professionnel : _/_/_/_/_/

* Pour les situations familiales impliquant des partages de facturation – adressez-vous au service comptabilité de la mairie : par téléphone au 05.55.56.61.45 ou par mail : compta.ambazac@orange.fr

B- COMPLÉMENT D'INFORMATION

Régime Général MSA

Assurance responsabilité civile / Dommages corporelles– Adresse :

N° du contrat :

C- SANTÉ

Nom et Prénom du médecin traitant : ☎ : _/_/_/_/_/

L'enfant suit-il un régime alimentaire particulier ? OUI NON

Si oui, précisez (sans porc, sans viande ou allergie)

L'enfant est-il en situation de handicap bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ? OUI NON

Son état de santé nécessite-t-il des aménagements ? OUI NON

Certains médicaments lui sont-ils interdits pour raisons médicales ? OUI NON

Si oui, Lesquels.....

IMPORTANT : Si un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) a été mis en place, fournir obligatoirement une copie, avec l'ordonnance et les médicaments mis en place dans le protocole.

Problèmes de santé (maladies, accidents, convulsions, opérations antérieures, port de prothèses...) :

Les responsables légaux autorisent la collectivité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, interventions chirurgicale) rendues nécessaire par l'état de santé de mon enfant, et s'engagent à tenir informé les services municipaux de toute modification importante concernant l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

D- PERSONNES MAJEURES À CONTACTER EN CAS D'ABSENCE DES PARENTS (en cas d'urgence et autorisées à venir chercher mon enfant)

Nom – Prénom et ☎ :

Nom – Prénom et ☎ :

Nom – Prénom et ☎ :

E – PAIEMENT DES FACTURES – NOUVEAUTÉ - PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

NOUVEAU : Simple, pratique, sûr afin d'alléger vos démarches, la municipalité vous propose le prélèvement automatique pour régler vos factures des services périscolaires.

Pour y souscrire, vous devez remplir et signer un formulaire d'autorisation de prélèvement ci-joint. Vous devrez ensuite le retourner au service « comptabilité » de la mairie accompagné d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B).

F-INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Responsable Restaurant Scolaire : **M. BOYER Laurent** 05.55.37.10.68

Responsable du service de l'Accompagnement au Restaurant Scolaire : **M. FOUILLADE Jean Michel**, Garde Champêtre (06.76.48.65.62.)

Règlement intérieur et tarifs disponibles sur le site internet : <http://www.mairie-ambazac.fr>

Ecole maternelle Ch. Perrault : les petites et moyennes sections déjeunent dans la salle de restauration de l'école maternelle ; les grandes sections déjeunent dans une salle du restaurant scolaire, rue P. et M. Curie. Les enfants sont pris en charge par le personnel ATSEM de la municipalité.

Ecoles P. Cézanne et J. Prévert : les enfants sont conduits au restaurant scolaire, rue P. et M. Curie par le personnel municipal sous la responsabilité du Garde Champêtre, de 12H00 à 13H30 pour l'Ecole P. Cézanne ; de 12H30 à 14H00 pour l'Ecole J. Prévert.

Nouvelle tarification au forfait - facturation bimestrielle. En cas d'absence inférieure à 2 jours consécutifs, les repas non pris restent à la charge de la famille. Pour une absence de plus de 3 jours, les repas seront déduits de la facture sur présentation d'un justificatif médical ou de voyage scolaire.

A compter de la rentrée scolaire, mon enfant fréquentera le service de Restauration Scolaire (choisir un forfait et préciser, le cas échéant les jours):

| <input type="checkbox"/> 1 jour/semaine | <input type="checkbox"/> 2 jours/semaine | <input type="checkbox"/> 3 jours/semaine | <input type="checkbox"/> 4 jours/semaine |
|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | |
| lundi mardi jeudi vendredi | lundi mardi jeudi vendredi | lundi mardi jeudi vendredi | |

À noter : Des repas occasionnels sont possibles pour les enfants ne déjeunant pas régulièrement, se renseigner au service comptabilité de la mairie – Achat de tickets dans la limite de 4/mois.

G- INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (GARDERIE) ET / OU EXTRASCOLAIRE (ALSH)

ALSH Le Petit Prince

Rue P. et M. Curie 87240 AMBAZAC

Tél. : 05.55.37.18.94

Courriel : clsh.lepetitprince@orange.fr

Responsable : **Mme LOEW Karine** (06.08.87.62.11.)

Règlement intérieur et tarifs disponibles sur le site

internet : <http://www.mairie-ambazac.fr>

ALSH MATERNEL : rue P. et M. Curie

Tél. : 05.55.37.18.94.

Responsable adjointe : **PROVOST Sandra** (06.07.06.31.11.)

ALSH PRIMAIRE : rue J. Ferry, Groupe Scolaire J. Prévert

Tél. : 05.55.56.70.85.

Responsable adjointe : **PASQUIER Amandine**
(06.07.71.73.50.) ou au (06.08.03.25.82.)

INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

(avant et après l'école **de 7H00 à 8H45 et de 16H30 à 19H00**)

INSCRIPTION A L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

(Mercredis et Vacances Scolaires)

Pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans.

Documents à fournir : copie du carnet de vaccination à jour, petite fiche enfant, règlement intérieur rempli et signé.

La facturation est bimestrielle, elle s'effectue par demi-heure de présence, à partir de l'heure d'ouverture du service, toute demi-heure commencée est due.

A compter de la rentrée scolaire, mon enfant participera au service de l'Accueil Périscolaire :

OUI NON

Documents à fournir : copie du carnet de vaccination à jour, copie du dernier avis d'imposition, petite fiche enfant, règlement intérieur rempli et signé.

A la journée : accueil de 7h00 à 9h30 et départ entre 16h30 et 19h00

A la demi-journée, avec ou sans repas : accueil de 7h00 à 9h30, repas/temps d'accueil de 12h00 à 13h30, départ entre 16h30 et 19h00.

RESERVATION JOURNALIERE OBLIGATOIRE via le Portail Famille ou feuille disponible aux accueils.

H - AUTORISATION

J'autorise les services municipaux à utiliser gracieusement la publication d'images, de photos, vidéos, voix de mon enfant lors de sa participation aux activités organisées dans le cadre de l'ALSH ou du restaurant scolaire sur les supports de communication ou d'activités, de l'ALSH, la municipalité ou de ses partenaires d'animations OUI NON

I - ENGAGEMENT

Les responsables légaux, déclarent exacts les renseignements portés sur cette fiche, s'engagent à respecter les modalités d'inscription, de fonctionnement et, après en avoir pris connaissance, l'ensemble des règlements intérieurs indiqués.

Date :

Signature 1^{er} Responsable légal (précisez père, mère, tuteur) :

Signature 2^{ème} Responsable légal (précisez père, mère, tuteur) :

Les services périscolaires et extrascolaires en prélèvement automatique

« Simplifiez-vous la vie !!! »

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique pour vos factures de cantine scolaire, de garderie et d'ALSH.

Comment ça marche ?

Pour chacun de ces services vous recevrez à votre domicile, un avis des sommes à payer (facture) indiquant le montant dû. Un prélèvement sera alors effectué sur votre compte, 15 jours après la réception de cette facture.

Quels sont les avantages ?

Un simple formulaire à remplir : adieu chèques, oublis, retards... autant d'angoisses qui ne risquent plus de vous occasionner des lettres de rappel, des mises en demeure, des majorations...

Il vous suffit de renvoyer en mairie :

- L'autorisation de prélèvement SEPA, datée et signée,
- ET votre RIB

En cas de changement de situation ?

Il est possible de revenir au système traditionnel de paiement sur simple demande de votre part auprès du service comptabilité de la mairie d'Ambazac.

De même, toute modification de vos coordonnées bancaires ou adresse doivent être adressées sans délai au service comptable de la mairie.

L'autorisation de prélèvement automatique pour les factures de cantine, garderie et ALSH est reconduite automatiquement TOUS LES ANS.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous :

Service comptabilité – facturation

Tél. : 05.55.56.61.45 tapez sur la touche 3

Mail : compta.ambaza@orange.fr

